

Rabat, le 03 Février 2022

CIRCULAIRE N° 6291/311

OBJET : - Investissements et Régimes Particuliers.
- Mise en service sur BADR de la gestion des conventions d'investissement.
REFER : Circulaires n°s 5740/200 du 28/12/2017 et 6255/210 du 24/12/2021.

Dans le cadre de la poursuite de la dématérialisation des procédures, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects met en service à compter du 08/02/2022 un nouveau module dédié à la gestion des conventions d'investissement.

Ce nouveau module vise à accompagner les évolutions législatives et procédurales qu'a connu cette partie du service et intègre de nouvelles fonctionnalités pour assurer la clarté, l'automatisme et le suivi optimal des conventions d'investissements.

Il est décliné en deux principales fonctionnalités :

- La pré-imputation des listes des conventions directement par les importateurs au niveau de la saisie de la DUM sur BADR;
- La confirmation de l'imputation des conventions après validation de la Mainlevée sur BADR.

Les modalités de gestion des opérations réalisées dans ce cadre restent inchangées.

Le document en annexe reprend le mode opératoire de ce nouveau module.

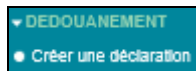
Toute difficulté d'application éventuelle est à signaler sous le timbre de la présente.


Le Directeur Général de l'Administration
des Douanes et Impôts Indirects
Nabyl LAKHDAR

SGIA/Diffusion/03-02-22/14h25

ANNEXE : MODE OPERATOIRE

- Accéder au menu **DEDOUANEMENT** au niveau de l'explorateur BADR :



- Cliquer sur le lien **Créer une déclaration**:

A screenshot of a web form titled 'CREER UNE DECLARATION'. The form has a light blue background. At the top, there is a section 'Création d'une déclaration en détail'. It contains several input fields: 'Opérateur' with the value 'OP DECLARANT T12(8)', 'Bureau' (empty), and 'Régime' (empty). Below these is a section 'Mode de création' with two radio buttons: 'Création sur formulaire vierge' (selected) and 'Création à partir d'une déclaration existante'. At the bottom right, there are two buttons: 'Confirmer' and 'Rétablir'.

- Renseigner les éléments nécessaires pour la création d'une nouvelle déclaration, puis cliquer sur le bouton **Confirmer** :

Onglet Entête de la DUM :

A screenshot of a web form titled 'CREER UNE DECLARATION'. The form is divided into several sections. The first section is 'Localisation de la marchandise', which includes a table with 'Nombre total des déclarations :'. Below this is a section 'Référence de la déclaration d'export' with a text input field and an 'Ajouter' button. The next section is 'Document précédent', which includes a dropdown menu for 'Type de document'. The 'Accord et Franchise' section includes dropdown menus for 'Code Accord' and 'Franchise et exonération'. The 'Transbordement' section includes a dropdown menu for 'Mode de transport' and a text input field for 'Moyen de transport'. The final section is 'Liste des D17/D20', which includes a table with 'Nombre des déclarations D17/D20: 0'. The table has columns for 'Référence', 'Date de création', and 'Numéro de version'. The table is currently empty, with the message 'Aucun déclaration D17/D20 trouvée!'. At the bottom right, there is a 'Rétablir' button.

- Au niveau de la rubrique **Accord et Franchise**, choisir l'un des codes franchises suivants :
 - 1046 : Biens d'équipement, bénéficiant de l'exonération du D.I et de la TVA ;
 - 1078 : Biens d'équipement, bénéficiant uniquement de l'exonération du D.I, alors que le TVA demeure exigible.

La rubrique suivante s'affiche :

- Cocher l'une des cases suivantes selon la situation de la consignation :
 - **Pas de consignation** : Cette case est cochée par défaut.
 - **Prorogation attendue** : Dans le cas d'une demande de prolongation d'une convention d'investissement demandée par l'opérateur.
 - **Annexes attendues** : Dans le cas d'une demande d'ajout d'un ou plusieurs biens d'investissement au niveau des annexes de la convention d'investissement.

Dans les deux derniers cas, la décision n'est pas encore signée.

- Saisir l'intitulé ou la référence de la convention d'investissement, l'écran suivant s'affiche :

Les éléments suivants sont restitués automatiquement par le système :

- Référence CI si le champ **Intitulé convention** est renseigné : L'année et le numéro de série de la convention d'investissement.
- Intitulé convention si le champ **Référence CI** est renseigné : Le nom complet de la convention d'investissement.

- Date première imputation : Il s'agit de la date de la première importation dans le cadre de ladite convention.
- La date de début et la date de fin pour bénéficier de l'exonération du droit d'importation.
- La date de début et la date de fin pour bénéficier de l'exonération de la TVA.

Onglet Articles :

CREER UNE DECLARATION

pays d'origine : FRANCE(FR)

Paiement : ☒ Avec ☐ Sans

Occasion : ☐

Valeur et Quantités

Valeur déclarée(en Dhs) : 500.000

Quantité facturée : 500.000

Poids net (en kg) : 500.000

Quantité normalisée : 500.000

Unité de quantité : M(019) ✕

Unité de quantité normalisée : 029 KG

Accord et Franchise

Code Accord : Choisir un code accord

Franchise et exonération : 1046(Biens d'équipement acquis par certaines entreprises qui s'engag

AGLACI

Situation de consignation : ☐ Pas de consignation ☐ Prorogation attendue ☐ Annexes attendues

Référence CI : CI 2021 201

Désignation Bémo :

Valeur en devise : Devise : ✕

- Compléter les informations en saisissant les numéros de l'annexe, le lot et l'article :

AGLACI

Situation de consignation : ☐ Pas de consignation ☐ Prorogation attendue ☐ Annexes attendues

Référence CI : CI 2021 201

Désignation Bémo : Robinet

Solde quantité : 150.000

Unité : M(019)

Valeur en devise : Devise : ✕

Le champ **Désignation Bémo** est restitué automatiquement par le système.

- Si l'annexe est en quantité, les informations suivantes sont affichées :
 - Solde quantité : le solde disponible, en termes de quantité de l'article pouvant bénéficier de la convention d'investissement.

- Unité : l'unité de mesure de la quantité.
- Si l'annexe est en valeur, les informations suivantes sont affichées :
 - Valeur en devise : Le solde disponible, en termes de valeur de l'article pouvant bénéficier de la convention d'investissement.
 - Devise : la devise de la valeur.

L'opérateur est invité à renseigner la valeur en devise à imputer.

CREER UNE DECLARATION

Occasion

Valeur et Quantités

Valeur déclarée(en Dhs)

500.000

Quantité facturée

100.000

Poids net (en kg)

100.000

Quantité normalisée

100.000

Unité de quantité

M(019)

Unité de quantité normalisée

: 029

KG

Accord et Franchise

Code Accord

Choisir un code accord

Franchise et exonération

1046(Biens d'équipement acquis par certaines entreprises qui s'engag

AGLACI

Pas de consignation

Situation de consignation :

Prorogation attendue

Annexes attendues

Référence CI :

CI

2021

201

Annexe

2

Lot

1

Article

1

Désignation Bémo

Robinet

Solde valeur

199 000.000

Devise

USD

Valeur en devise :

Devise :

USD

Origine

Issu ATPA

Propriété T.I.

OK

(*) Cette action sauvegarde l'article avant de calculer les P. TI

Confirmer

Rétablir

- Dans le cas où l'opérateur a coché **Prorogation attendue** ou **Annexes attendues** au niveau de l'onglet « Entête de la DUM », la rubrique AGLACI s'affiche comme suit :

AGLACI

☐ Pas de consignation
☐ Prorogation attendue
☐ Annexes attendues

Référence CI : CI 2021 201
 Désignation Bêmo
 Valeur en devise : Devise :
 Numéro décision Date décision

L'utilisateur est invité à renseigner le numéro et la date de la décision.

N.B :

- L'unité de la convention doit être identique à l'unité de l'article de la DUM, autrement un message d'erreur s'affiche : « L'unité de facturation est différente de l'unité de mesure de l'article de la convention ».
- La quantité à imputer doit être inférieure au solde disponible, autrement un message d'erreur s'affiche : « La quantité à imputer est supérieure au solde disponible ».
- La valeur à imputer doit être inférieure au solde disponible, autrement un message d'erreur s'affiche : « La valeur à imputer est supérieure au solde disponible ».
- Si la date du système est supérieure à la date de fin de l'exonération des DI et TVA, alors un message d'erreur s'affiche : « Le délai de bénéfice des avantages DI et TVA dans le cadre de la convention d'investissement sélectionnée est expiré ! »
- En cas de redressement de la quantité et/ou la valeur de la déclaration relative à l'article objet de la convention d'investissement, à l'occasion d'un contrôle effectué par l'agent douanier, le solde de la quantité et/ou de la valeur de l'article en question est modifié automatiquement sur le système.

Ci-après à titre d'exemple un redressement de la quantité de l'article objet de la convention de 100 à 40 :

- Avant redressement :

Référence convention	N° annexe	Mode de gestion	Désignation lot	N° Article	Libellé Article	Valeur/Quantité Autorisée	Solde Disponible	etat	Sélectior
CI_2021_201	1	Quantité	lavabos	1	Robinet	300.0	50.0	valide	

- Après redressement :

Référence convention	N° annexe	Mode de gestion	Désignation lot	N° Article	Libellé Article	Valeur/Quantité Autorisée	Solde Disponible	etat	Sélectior
CI_2021_201	1	Quantité	lavabos	1	Robinet	300.0	110.0	valide	